



Notes de frais : dépenses puis remboursement ?

Par **ibost**, le **06/11/2009** à **11:40**

Bonjour.

Je me permets de vous écrire afin d'en savoir un peu plus sur la comptabilisation des notes de frais.

En tant que gérant, je distingue 3 types de notes de frais :

- notes de frais : matériel acheté durant le premier mois de création de la société avec ma CB perso
- place de parking (stationnement parc) payé avec ma CB perso
- les indemnités km : j'utilise ma voiture personnelle pour quelques missions professionnelles

A) Pour la comptabilisation des dépenses, dans le journal des OD, je débite un compte charge et un compte TVA afférent si il s'agit d'un frais que j'ai eu pendant la période de création de la société. Puis je crédite le compte 467.

1) Est-ce correct ?

2) Quels sont les comptes charge à débiter pour les 2 autres types de notes de frais que j'ai cité plus haut : indemnités KM et stationnement ?

B) Pour la comptabilisation des remboursements, toujours dans le journal des OD, je débite le compte 467 et crédite un compte banque perso 512B. Est-ce correct ?

Merci beaucoup de votre aide.